

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**

Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation : **27/03/2023**

Date d'affichage : **28/03/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Christelle DUVERNET – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR –

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR	à	Gilbert UVERNET
Liliane LOURADOUR	à	Franck THIRIEZ
René LE VIAVANT	à	Francis LAPRADE
Elisabeth CAILLAT	à	Audrey TROIN (jusqu'à la Q17)
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est proposé au conseil municipal d'allouer des subventions aux associations pour un montant de 195 000 € et une subvention au CCAS pour un montant de 180 300 €.

Le détail de ces subventions figure à l'annexe B8 du budget de la commune.

N° 2023/04/04-09

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023

N° 2023/04/04-09

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023

Madame Danielle CERTIER en qualité de présidente du club du trèfle,
Madame Bernadette BOUCQUEY en qualité de présidente de
l'association gymnastique volontaire,
Madame Isabelle FARNET-RISSO en qualité de secrétaire de
l'association au bonheur des centenaires,
Ainsi que Monsieur Patrick HERMIER en qualité de président de
l'association Familiale
ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil
municipal, décide :

D'ALLOUER des subventions aux associations pour un montant de
195 000 €, conformément au détail figurant dans l'annexe B8 du budget
de la commune,

D'ALLOUER une subvention de 180 300 € au CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT



Geoffrey PECAUD